

SPEED RIDING AUX CONTAMINES MONTJOIE HAUTELUCE

RÈGLEMENT

Le présent règlement définit les conditions de pratique du Speed Riding sur le domaine skiable de la station des Contamines Montjoie Hauteluce.

- **Assurance en responsabilité civile aérienne obligatoire.**
 - Brevet de Pilote Speed Riding fortement recommandé pour une pratique autonome.
 - **Le port du casque est obligatoire.**
 - Le port d'une protection dorsale est fortement recommandée.
- **Niveau de pratique et encadrement :** Les pratiquants doivent respecter le cadre de pratique défini par la FFVL (brevet de pilote spécifique, zones de pratique correspondant au niveau de pratique visible sur passeport de pilote de Speedriding). Les écoles respectent le cadre d'enseignement défini par la FFVL (Qualification moniteur speedriding, charte enseignement FFVL).
- **Zones de pratique :** La pratique du speedriding est tolérée **uniquement sur le domaine hors piste**. Toute pratique (décollage, ski sous voile, atterrissage ou gonflage...) doit se faire impérativement en dehors des pistes balisées. Toute pratique du speedriding hors pistes est sous la responsabilité unique du pilote.

Une zone officielle de pratique existe sur les Contamines.

(Voir carte)

Règles de pratique :

- **Survol des pistes interdit.**
- Obstacles construits (télécabine, télésiège et ligne électrique): En vol, distance minimum de 50 m horizontal et 50 m vertical.
- **Passage sous obstacle interdit.**
- Utilisation des remontées mécaniques : **la voile** doit être **soigneusement rangée** afin d'éviter tout désagrément au bon fonctionnement des remontées (sac de contention recommandé).
- Règles du vol à vue (Visual Flight Rules) : Décollage interdit après l'heure légale du coucher du soleil. Visibilité minimale de 1,5 km. Rester hors des nuages.
- **Priorité aux skieurs.** En vol, distance minimum de 50 m horizontal et 50 m vertical.
- **Priorité au pilote aval.** Priorité à droite. Dépassement par la droite. Le pilote dépassé a la priorité.

Règles d'éco-citoyenté

- Jetez vos déchets dans les containers adaptés
- Utilisez un cendrier de poche si vous fumez

Un non respect du règlement Speedriding sur le domaine des Contamines Montjoie entraînerait des sanctions de la part des services du Domaine Skiable.

Pour la pérennité de l'activité, Respectez les règles. Merci!!

Point d'information deux possibilité :

Club JOLY JUMPERS : +33 (0)6-48-77-40-13

SERVICE DES PISTE SECMH : +33 (0)4 50 47 02 05

www.lescontamines.net

